

Intervenant en analyse des pratiques professionnelles en EAJE H/F

Psychologue territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-722

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

PETITE ENFANCE

Service concerné

DPE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Catégorie du poste

A

Vos missions

Missions principales

Votre mission : accompagner les professionnels de la petite enfance de la Ville de Versailles en animant des temps d'échange, de réflexion et de prise de recul sur leurs pratiques quotidiennes.

En lien avec le responsable du service Équipes et Projets, vous organiserez et animerez les groupes d'analyse des pratiques dans un cadre sécurisant, bienveillant et strictement confidentiel.

Par votre écoute et votre expertise, vous aiderez les équipes à mieux comprendre les situations rencontrées, à faire émerger des réponses collectives et à renforcer une culture professionnelle commune.

- Apporter des repères et des éclairages théoriques en lien avec les situations et les pratiques professionnelles.
- Soutenir la mise en oeuvre concrète des pistes de réflexion dans les pratiques quotidiennes.
- Proposer, si nécessaire, des études de cas ou des supports adaptés (documents, vidéos, présentations, etc.).
- Établir un bilan trimestriel de l'activité, dans le strict respect de la confidentialité des échanges.

Votre profil

Formation

vous êtes psychologue ou professionnel(le) formé(e) à l'animation de groupes d'analyse des pratiques professionnelles. Vous connaissez le fonctionnement des crèches et disposez d'une expérience auprès des professionnels de la petite enfance en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Modalités d'intervention : la mission est proposée sous forme de vacations, pour un volume total de 70 heures par an. Vous interviendrez auprès des directrices, des directrices adjointes, des éducateurs de jeunes enfants (EJE), des assistantes maternelles et de sept groupes d'agents des crèches et aurez 2 temps d'échange par an avec la direction de la petite enfance.. Chaque groupe bénéficiera d'une séance de 1 h 30 par trimestre.